

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE LA REUNION



COMMUNE DE SAINT-ANDRE

EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 9 JUI 2023

DCM20230609/008

ACHAT DE TATAMIS POUR LE GYMNASÉ PARIS
KICHENIN

Le Maire de Saint-André certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte principale de la mairie le **14 JUI 2023**

Que la convocation a été faite le 2 juin 2023.

Le nombre de membres en exercice étant de 45 :

Présents :	35
Représentés :	8
Absents :	2
Total des votes :	43



Le Maire

Joé BEDIER

L'an deux mille vingt-trois, le neuf juin, le conseil municipal de SAINT-ANDRE s'est réuni, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Joé BEDIER, Maire de la commune.

ETAIENT PRESENTS :

MM. BEDIER Joé, PEQUIN Jean-Marc, CEVAMY Primilla, SOUPOU Alexa, POÏNY-TOPLAN Stéphanie, PAPAYA Laurent, PAYET Catherine Anne, NAZE Gilles, COUPOU Jimmye, ASSICANON Jean Thierry, VIRAPIN KICHENIN Marie Linda, GRONDIN Jimmy, GOURAMA Jean-Pierre, MAZEAU Michel, ALAMELE Maryse Brigitte, MOUTAMA RAMAYE Alain, PERRIER Charles, LARIVIERE Marie, MAILLOT Serge René, GRONDIN Migline, SOUBAYA PAJANIANDY Mickaël, BALBINE Valérie Larissa, CERVEAUX Adélaïde, PERMACAONDIN Isabelle, BENOIT Sabrina, PRAUD Elodie, PERIANIN-CARPIN Audrey, CHANE TO Marie Lise, LATCHOUMY Rosange, SINARETTY RAMARETTY Alain Bernard, VIRAPOULLE Jean-Marie, FENELON Jean Claude, PAYET BEN HAMIDA Viviane, BARBE Ludovic, RAMIN Odile

ETAIENT REPRESENTES :

MM. RAMASSAMY Laurent, CONSTANT Jean Paul, RAMIN Jean Yannick, SABABADY Marie Josette, PARVEDY Georges, SAID Moussa, SOUPRAMANIEN Stéphane, SINAMA Sydney

ETAIENT ABSENTS :

MM. DIJOUX Sabrina, NAUD CARPANIN Marie-Hélène

SECRETAIRE DE SEANCE :

Madame Primilla CEVAMY a été désignée et a accepté de remplir cette fonction.

LE QUORUM ETANT ATTEINT, LE CONSEIL MUNICIPAL PEUT VALABLEMENT DELIBERER

DCM20230609/008 - ACHAT DE TATAMIS POUR LE GYMNASSE PARIS KICHENIN.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

I. CONTEXTE

Le gymnase Paris Kischenin, en fonctionnement depuis plus six ans, est doté d'une salle de sports collectifs, d'une salle d'activités, d'une salle de boxe et d'une salle de sports de combat. Celle-ci est équipée de plus de 100 m² de tatamis.

Les tatamis sont très abimés et la sécurité des utilisateurs n'est plus assurée. En effet, la chaleur et l'humidité que subit notre région ont réduit fortement la durée de vie du matériel.

II. OBJECTIFS

La ville souhaite remplacer les tatamis afin d'offrir aux usagers une pratique sportive en toute sécurité et dans un cadre agréable.

III. PLAN DE FINANCEMENT

Le plan de financement s'établit comme suit :

COUT € H.T		FINANCEMENT € H.T	
OBJET	MONTANT	SUBVENTIONS	MONTANT
Tatamis pour la salle de combat du gymnase Paris Kischenin	22 245.16 €	COMMUNE : 20 %	4 449.16 €
		REGION : 80 %	17 796 €
TOTAL € H.T	22 245.16 €	TOTAL € H.T	22 245.16 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :

Article 1 :

- Approuve le plan de financement tel que présenté ci-dessus ainsi que la participation communale ;

Article 2 :

- Autorise le Maire ou son représentant à solliciter auprès du co-financeur le montant d'aides publiques sur la base du montage financier prévisionnel ci-dessus ;

Article 3 :

- Autorise le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à cette affaire.

Conformément à la loi relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique, la présente délibération fera l'objet d'une publication sur le site internet de la ville dans un délai de huit jours suivant le conseil.

Pour extrait conforme
Fait à Saint-André le

14 JUN 2023



Le Maire

Joé BEDIER